ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Paris, le 24 JUIN 2021

3 avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Secrétariat : 01 40 27 32 72
Télécopie : 01 40 27 30 11
secretariat.cabinet.sap@aphp.fr

D2021 – 1120

La Directrice de Cabinet

Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président de l'association
Association REACTION 19
68, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le président,

Pour faire suite à votre courrier du 10 juin 2021, je vous confirme qu'il n'existe aucune obligation de vaccination contre la Covid pour les professionnels de l'AP-HP.

Depuis janvier 2021, considérant que la vaccination contre la Covid est un élément essentiel de la protection des personnels et des patients, la politique vaccinale de l'AP-HP a visé trois objectifs :

- faciliter l'accès à la vaccination à tous les personnels de l'AP-HP qui le souhaitaient. Les équipes de vaccination se sont mobilisées pour organiser la vaccination des personnels dans chaque hôpital de l'AP-HP.
- délivrer une information neutre, objective et évolutive pour apporter à chaque personnel les informations nécessaires à leur prise de décision, au travers des messages hebdomadaires du « 7 jours à l'AP-HP » et l'organisation de 7 webinaires qui ont permis de faire le point sur l'évolution des connaissances et des recommandations dans ce domaine.
- assurer la sécurité des injections réalisées, dans le respect des indications et des recommandations nationales. Par ailleurs, les centres de pharmacovigilance ont été mobilisés dès le début de la campagne de vaccination pour surveiller les risques d'effet indésirable résultant de l'utilisation des vaccins.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Anne RUBINSTEIN